



Communiqué aux médias

Genève, le 6 septembre 2018

L'AMF publie les résultats de la seconde offre publique d'achat de Givaudan pour les actions de Naturex restant en circulation

Suite à la clôture de la seconde offre publique d'achat lancée par Givaudan pour les actions de Naturex restant en circulation, l'Autorité des marchés financiers (AMF) en a publié les résultats.

Givaudan détient désormais 9,436,645 actions Naturex représentant 98,06 % du capital, sur la base du nombre total d'actions au 5 septembre 2018. Conformément à l'offre publique d'achat initiale, Givaudan confirme son intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire ainsi que la radiation des actions Naturex de la Bourse Euronext de Paris.

Vous trouverez de plus amples informations et tous les documents relatifs à la transaction (notamment le prospectus de Givaudan, la réponse de Naturex, ainsi que des informations, entre autres, sur les caractéristiques juridiques, financières et comptables de Givaudan et Naturex) sur les sites suivants :

www.givaudan.com/investors/shareholder-information/naturex-transaction

www.opa-naturex.com/fr

www.amf-france.org

Avertissement :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Givaudan SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Si vous êtes résident aux États-Unis, vous devez prendre en considération les paragraphes suivants :

L'Offre est faite aux États-Unis conformément à la Section 14(e), et à la Réglementation 14E, du U.S. Securities Exchange Act de 1934 (l'"Exchange Act") et par ailleurs conformément aux exigences du droit français.

L'Offre concerne les titres d'une société de droit français et est soumise aux exigences de procédure et d'information prévues par le droit français, qui sont différentes des exigences du droit américain. Par conséquent, l'Offre est assujettie à certaines exigences en matière de procédure et d'information, notamment en ce qui concerne les droits de retrait, les procédures de règlement et le calendrier des paiements, qui peuvent différer de ceux qui s'appliquent aux offres publiques d'achat faites aux États-Unis selon la procédure et la loi américaine. Selon les informations communiquées à Givaudan, il semblerait qu'aucune American Depositary Shares (Actions Américaines de Dépôt) représentant des actions Naturex n'ait été émise en vertu des American Depositary Receipts (Certificats Américains de Dépôt) dont bénéficiait Naturex et, par conséquent, l'Offre ne porte pas sur les American Depositary Shares.

Conformément à, et dans les limites autorisées par la loi applicable, la pratique normale du marché français et la Section 14e-5 de l'Exchange Act, Givaudan ou ses affiliés, ou ses mandataires ou ses courtiers (agissant en qualité d'agents) ou les affiliés des conseillers financiers de Givaudan peuvent occasionnellement acquérir, ou conclure des accords pour acquérir, des actions Naturex en dehors des États-Unis dans un autre cadre que l'Offre et avant ou pendant la période d'ouverture de l'Offre.





Genève, le 6 septembre 2018

Ces achats peuvent avoir lieu sur le marché des actions aux prix en vigueur ou dans le cadre de transactions privées à des prix négociés. Ces acquisitions, ou accords en vue d'acquérir, se conformeront à toutes les règles françaises applicables et à la Section 14e-5 de l'Exchange Act. Toute information sur ces acquisitions sera rendue publique aux États-Unis dans la mesure où cette information est rendue publique en France.

À propos de Givaudan

Givaudan est le leader mondial en création de parfums et d'arômes. La société travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des industries agro-alimentaire, des boissons, des biens de consommation et de la parfumerie pour créer des senteurs et saveurs uniques qui sauront enrichir et inspirer la vie quotidienne des consommateurs du monde entier. Par sa passion pour approfondir ses connaissances des goûts et préférences de ses consommateurs locaux et un esprit d'innovation permanent, Givaudan est à la pointe de l'innovation et de la création de parfums et arômes capables d'« éveiller les sens » de chacun. En 2017, le Groupe, qui a son siège principal en Suisse et emploie plus de 11 100 personnes sur plus de 100 sites, a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 5.1 milliards. Venez découvrir l'univers sensoriel de Givaudan sur : www.givaudan.com.

À propos de Naturex

Naturex est l'un des leaders mondiaux en matière d'extraction végétale et de développement d'ingrédients et de solutions naturelles pour les secteurs de l'alimentation, de la santé et de la beauté. Naturex est organisée autour de trois activités: Food & Beverage (alimentation et boisson), Nutrition & Health (santé et nutrition), et Personal Care (cosmétique). La société a enregistré un chiffre d'affaires d'EUR 405 millions en 2017, exploite 16 sites de production dans le monde et emploie 1 700 collaborateurs. Créée en 1992 et cotée sur Euronext Paris depuis 1996, Naturex est installée à Avignon, en France. Pour plus d'informations, consultez le site www.naturex.com.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Peter Wullschleger, Media and Investor Relations

T +41 22 780 9093

E peter_b.wullschleger@givaudan.com